

## Compte-rendu

A Paris, le 06/02/2024

# Groupe de travail Jeux Olympiques et para-olympiques 2024 30 janvier 2024

## Au MASA, pas de panique ! Tout est sous contrôle...

Ce groupe de travail était présidé par : Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines, accompagné de Magali PECQUERY, déléguée ministérielle aux Jeux Olympiques et Para-olympiques 2024.

**FO Agriculture** était représentée par : Soizic BLOT, Florence BESSON, Catherine HOBENICHE et Nicolas TREPIE.

Résumé : Ce compte-rendu présente les préparatifs du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 24). Il aborde différents aspects tels que le planning des épreuves, la coordination interministérielle, les impacts sur le MASA, les dispositifs organisationnels, les moyens humains, les aménagements du temps de travail, la circulation dans les sites des JOP 24, les comptes épargne temps, les dispositifs indemnitaires, les gardes d'enfants, la gestion des congés, l'hébergement des renforts, ainsi que d'autres considérations pratiques. L'accent est également mis sur les préoccupations et les questions soulevées par **FO Agriculture** concernant l'organisation et les répercussions des jeux sur les agents du MASA.

## Contexte

Ce groupe de travail, portant sur l'organisation des services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024), a été l'occasion de rappeler le planning des épreuves et son cadrage interministériel.

## Planning des épreuves

Les Jeux Olympiques se dérouleront du 28 juillet au 11 août 2024, avec la cérémonie d'ouverture prévue le 26 juillet. Néanmoins, des matchs de sélection auront lieu en amont du 28 juillet 2024. La plupart des épreuves auront lieu à Paris et dans la région parisienne, mais certaines se dérouleront également en dehors de l'Île-de-France (IDF), notamment dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, l'Indre, la Loire, la Loire-Atlantique, le Nord, le Rhône et la Polynésie Française. Les épreuves à Lille et Marseille se tiendront sur l'ensemble de la période, contrairement aux autres départements hors IDF.

Quant aux Jeux Paralympiques, qui auront lieu du 28 août au 8 septembre 2024, seuls les sites d'IDF et Châteauroux seront utilisés.

## Coordination interministérielle

Un ou une délégué(e) ministériel(le) aux JOP 2024 a été nommé(e) dans chaque ministère concerné. Il ou elle participe aux différentes réunions organisées par la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP). La DIJOP est chargée de garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action de l'État en faveur des jeux, la contribution de chaque ministère au projet olympique et paralympique et d'assurer la liaison avec l'ensemble des partenaires.

## Impacts des JOP 24 sur le MASA

L'ensemble des directions de l'administration centrale est mobilisé, ainsi que certains services des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAAF, DAAF, DRIAAF), des directions interministérielles (DDI) notamment les services en charge de la sécurité sanitaire des aliments (SSA) et de la santé, protection animale (SPA), et des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Afin d'assurer une coordination opérationnelle des services, un centre national de commandement stratégique (CNCS) sera activé dès l'arrivée de la flamme sur le territoire national.

## Services du secrétariat général du MASA

Le service du haut fonctionnaire de défense et sécurité (SHFDS) est en charge du travail en amont pour anticiper la gestion de crise. La délégation à l'information et à la communication (DICOM) prévoit des actions de communication lors du salon international de l'agriculture (SIA). Le service du numérique (SNUM) assure l'anticipation des attaques numériques possibles aux abords des JOP 2024.

## Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAAF, DAAF, DRIAAF)

Des actions sont menées par les DRAAF ou DRIAAF, notamment avec l'initiative des "Saveurs Olympiques". Cette opération se déroule pendant le mois de mars sur cinq sites de préparation aux jeux, qui accueillent des équipes étrangères de la région parisienne. Elle vise à promouvoir la gastronomie et l'agriculture à travers la mise en place de marchés de producteurs, entre autres activités. Ces actions seront également proposées le long du parcours de la flamme olympique par les DRAAF.

## Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)

Des EPLEFPA participent à l'opération "Génération 2024", ce qui leur permet d'obtenir une labellisation. Cette reconnaissance permet aux établissements de bénéficier de crédits destinés au développement du sport au sein de l'établissement et sur le territoire. Par ailleurs, des actions de promotion de l'enseignement agricole sont menées à travers le camion "**L'aventure du vivant**". De plus, ces établissements tirent avantage des initiatives liées aux Jeux Olympiques pour promouvoir l'enseignement agricole.

## Directions départementales interministérielles (DDI)

Des contrôles de sécurité sanitaire des aliments (SSA) sont organisés dans les établissements de restauration collective qui accueilleront les athlètes, ainsi que dans les établissements de restauration commerciale à proximité des jeux. Ces contrôles concerneront également les lieux de restauration présentant une affluence de touristes sur l'ensemble du territoire. De plus, des contrôles en santé animale, notamment pour les équidés, seront également effectués. La certification import/export sera également impactée.

Les contrôles SSA seront systématiques pour les restaurations collectives des Jeux Olympiques, et un plan de contrôle renforcé sera effectué en restauration commerciale pour les établissements situés autour et dans les zones d'accueil des jeux. Une instruction technique, dont la diffusion est limitée au domaine sanitaire, précise les conditions de ces contrôles.

## Programmation de contrôle

**FO Agriculture** a souligné les problèmes déjà remontés concernant l'utilisation du logiciel RESYTAL pour ces contrôles, notamment l'absence de prise en compte des contrôles allégés dans la programmation annuelle des agents. Il est inacceptable que cela ne soit pas pris en considération, étant donné la charge supplémentaire que cela impose aux agents concernés.

L'administration a admis que pour ce qui concerne les inspections liées aux JOP 24, il sera difficile d'effectuer des inspections complètes, et en effet, ces inspections partielles ne peuvent actuellement être comptabilisés. La programmation annuelle des inspections en tiendra néanmoins compte d'autant que les inspections partielles ne sont pas pris en compte dans RESYTAL.

## Moyens humains

Un renfort d'effectifs de 26 ETP en Île-de-France et de 5 ETP pour le reste du territoire (notamment à Marseille) a été programmé, et des contractuels ont été recrutés. De plus, un appel à renfort a été réalisé, à l'image de ce qui est déjà effectué pour l'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ; une 20ème d'agents y ont déjà répondu favorablement.

**FO Agriculture** a alerté l'administration sur la validité de l'assermentation des agents appelés en renfort, car nous sommes assermentés pour un département spécifique.

Un système de conventionnement d'un département à un autre sera mis en place, permettant ainsi à la compétence juridique de suivre. En cas de difficulté, il peut également être envisagé de prendre un arrêté interministériel afin d'étendre, en cas de crise, la compétence des agents.

Les laboratoires font partie des systèmes d'astreinte mis en place. Ainsi, 5 ETP ont été affectés à l'ANSES pour répondre aux demandes d'analyses durant les JOP 2024. Il y aura un roulement entre les laboratoires afin de garantir une réponse aux astreintes.

## Aménagements du temps de travail et cycle de travail

La [circulaire n°6429/SG du 22 novembre 2023](#) du Premier ministre prévoit des aménagements du temps de travail et des cycles de travail, notamment la possibilité d'arriver à des horaires décalés, de lever les plages fixes, et d'aménager les cycles de travail pour les agents au centre national de commandement stratégique (CNCS) en raison des plages horaires étendues. Il est également demandé de favoriser le télétravail ou de faciliter les congés pour les personnes non concernées par les JOP 2024, bien que l'extension du nombre d'indemnisation de jours de télétravail ne soit pas envisagée. Le plafond ne changera pas.

## Circulation dans les sites des JOP 24

Pour les déplacements et la circulation dans les sites, il faudra concilier la sécurité des touristes et des athlètes en évitant d'impacter au maximum les riverains. L'impact commencera dès avril prochain, par le montage des sites, avec des déviations de style travaux. Il est également essentiel de sécuriser à la fois les spectateurs munis de billets et ceux sans billet.

Pour les agents de contrôle, il sera possible de rentrer avec un véhicule et du matériel, soit avec un laissez-passer, soit accompagné des forces de l'ordre. Un système d'urgence pour l'accréditation en cas de TIAC sera également mis en place.

Les sites du ministère se trouvent dans des zones bleues (zones réglementées). L'accès à pied et en métro sera possible, mais certaines stations de métro pourront être temporairement fermées. Une application via smartphone sera disponible pour connaître la situation en temps réel.

## Dispositifs indemnitaires

**FO Agriculture** interpelle également le MASA sur les dispositifs indemnitaires en place pour compenser les impacts des JOP sur les agents. Suite à la [circulaire n°6429/SG du 22 novembre 2023](#) du Premier ministre, il est stipulé qu'aucun nouveau système indemnitaire ne sera instauré, et que les dispositifs existants devront être utilisés. Toutefois, selon **FO Agriculture**, le dernier dispositif mis en place permet une indemnisation maximale de 1200 euros, alors que certains ministères ont déjà revalorisé le montant de ces primes. Pour **FO Agriculture**, il est incompréhensible que les agents du MASA mobilisés pour les JOP soient moins bien indemnisés que leurs collègues en DDI.

Les ministères doivent se conformer aux dispositifs existants, mais le MASA dispose d'un vecteur supplémentaire avec l'indemnité gestion de crise. Il pourrait être envisagé la création d'un vecteur interministériel ad-hoc. Un nouveau montant de 1900 euros est envisagé au niveau interministériel, mais uniquement pour les agents directement mobilisés pour les contrôles. Un CIA exceptionnel pourrait également être mis en place. De plus, une note de service sera prochainement diffusée pour fournir des informations aux services non directement concernés mais qui subiront les impacts des jeux.

**FO Agriculture** restera vigilante quant à l'attribution de ces primes, soulignant que lorsqu'il y a un renfort, les autres agents restés dans les services font face à un surcroît de travail. Ce surcroît peut ne pas être visible, ce qui pourrait exclure ces agents de l'activation de la prime de crise. Pour **FO Agriculture**, il est essentiel de ne pas oublier ces agents dans les processus de rémunération.

## Compte épargne temps (CET)

Pour **FO Agriculture**, la difficulté liée aux CET réside dans le facteur limitant du nombre minimum de congés devant être pris afin de pouvoir les déposer sur le CET. Des retours de collègues ainsi que des informations provenant des directions nous indiquent que le rehaussement de 10 jours du nombre de jours déposables en fin d'année sur le CET ne sera probablement pas suffisant.

L'administration travaille déjà en interministériel pour revoir les plafonds du CET. Toutefois, il est d'ores et déjà possible de déposer 10 jours supplémentaires sur le CET et de reporter 10 jours sur l'année 2025.

## Gardes d'enfants

Pour **FO Agriculture**, les agents sont préoccupés par la garde d'enfants, car beaucoup d'entre eux ne disposent pas des moyens nécessaires pour envoyer leurs enfants en colonies de vacances. De plus, tous les enfants n'ont pas l'âge requis pour y prétendre, et certains ne sont pas en mesure ou ne souhaitent pas partir. Les dispositifs de garde d'enfants devront s'adapter à la demande des parents, et notre inquiétude demeure importante. **FO Agriculture** craint que cela ne soit largement insuffisant malgré les ajustements d'horaires ou les facilités d'accès à des crèches pour les enfants des fonctionnaires impactés qui ont été annoncés.

## Congés

**FO Agriculture** alerte sur la gestion des congés au sein des DDI. En effet, certaines préfectures ont interprété la [circulaire n°6429/SG du 22 novembre 2023](#) du Premier ministre du 22 novembre 2023, en interdisant la prise de congés pour l'ensemble des agents, même dans les départements non concernés par l'accueil d'un site des JOP 2024.

Les préfectures ont le pouvoir de décision en matière de congés au sein des DDI, tandis que le MASA est compétent pour l'administration centrale et les services déconcentrés.

## Hébergement des renforts

**FO Agriculture** se questionne sur la possibilité d'hébergement des agents qui viendront en renfort, étant donné que l'offre pourrait être très limitée et les prix exorbitants.

L'administration, par le biais de la DRIAAF, a pré-réservé 20 chambres dans un hôtel. En complément, la DIJOP est chargée de trouver des hébergements de type collectif et sera en mesure de répondre à nos besoins ponctuels. Les agents recevront un ordre de mission avec prise en charge par la DRIAAF.

## Autres

Une alerte est lancée concernant le département de l'Indre, et particulièrement Châteauroux, qui est le "petit poucet" et où la DDETSPP est déjà en sous-effectifs. Par ailleurs, en ce qui concerne la problématique de la Seine et l'impossibilité de circuler pour les bateaux de transport de céréales, cette situation a été identifiée par l'administration et des solutions sont actuellement recherchées.

## Conclusion

Pour **FO Agriculture**, de nombreux sujets restent à éclaircir, notamment toute la partie indemnitaire pour les agents mobilisés, mais également pour les agents impactés, qui risquent d'être les grands oubliés. De nouvelles réunions sont programmées, mais suffiront-elles pour clarifier l'impact des Jeux dans nos services ? Les agents sont déjà épuisés, car nombreux ont subi les différentes crises successives. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ne pourront être réussis sans l'investissement des agents, mais cela ne se fera pas sans une reconnaissance suffisante, ni au détriment de leur santé et de leur vie personnelle.

**Les prochains groupes de travail sur ce sujet auront lieu le 30 avril et le 19 juin prochains. N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations et préoccupations.**



Être solidaires et avancer ensemble  
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)



L'équipe **FO Agriculture**